Commune de
PLAINE-HAUTE
Côtes d'Armor

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 022-212201701-20251208-2025067D-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 8 décembre 2025

Nombre de membres			
Effectif légal	En exercice	Présents	Ayant pris part à la délibération
19	**18**	**15**	**18**

Date de la convocation
03/12/2025
Date d'affichage
03/12/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi huit décembre à vingt heures, le conseil municipal, convoqué en séance ordinaire le trois décembre deux mille vingt-cinq s'est réuni à la mairie de Plaine-Haute au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Mr Philippe PIERRE, Maire.

Etaient présents : PIERRE P, LOYER JY, RAOULT S, LE COQ P, LE MOINE N, MEHEUT L, HUGER D, PANSART JF, OIZEL R, LETORT N, BONNY V, FERON M, BLANCHARD S, LE COQ O, TOQUET C.

Absents : REPERANT E, LUCAS R, LE FOL B.

Pouvoirs : REPERANT E à PIERRE P, LUCAS R à RAOULT S, LE FOL B à LETORT N.

Secrétaire de séance : LE COQ O.

Délibération n°2025067 : Route des croix : attribution du marché de travaux

Par délibération du 3 novembre 2025, le conseil municipal autorisait le lancement de la consultation auprès des entreprises de travaux concernant l'opération « aménagement sécuritaire de la route des croix ».

Une consultation a été lancée le 5 novembre 2025 pour une date limite de remise des offres fixée au 28 novembre 2025.

4 entreprises ont répondu.

La commission d'appel d'offres réunie le 2 décembre 2025 propose d'attribuer le marché de travaux à l'entreprise Colas (Ploufragan) pour un montant de 87 000€ HT.

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé de Jean-Yves Loyer,
Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

RETIENT l'offre de Colas (Ploufragan) pour un montant de 87 000€ HT,

AUTORISE Mr le Maire à signer le marché.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Philippe PIERRE